



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

101^{ème} session du Conseil

Déclaration de la Suisse lors du débat général

Genève, le 29 novembre 2012

Prononcée par M. Urs von Arb
Vice Directeur, Office fédéral des migrations
Département fédéral de justice et police

Monsieur le Président,

En préambule, ma délégation aimerait souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux Etats membres de l'OIM, à savoir la République de l'Union du Myanmar et Saint Vincent-et-les-Grenadines.

Nous tenons aussi à saluer l'ensemble du personnel de l'OIM, national et expatrié, pour son engagement au service d'une cause importante parfois incomprise, mal perçue, et qui est pourtant fréquemment un facteur de préoccupations pour de nombreux Etats ainsi que pour la société civile. La Suisse considère que la force de l'OIM réside dans le dévouement dont fait preuve son personnel qui mérite toute notre reconnaissance pour les tâches accomplies, dans des contextes parfois difficiles et dangereux.

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie l'OIM pour la présentation de son Cadre opérationnel en cas de crise migratoire. Celui-ci va au-delà de la réponse à une crise proprement dite et présente un vaste éventail d'activités. Nous relevons dans ce document que l'organisation ambitionne d'apporter protection et assistance dans de multiples contextes et configurations. S'il est vrai que nous avons tous une responsabilité de protéger et que notre présence sur le terrain est de facto une forme de protection, il est important de relever que la délivrance d'une protection de qualité et respectueuse des personnes concernées requiert un personnel hautement qualifié et spécialement formé. Nous voudrions rappeler dans ce contexte que l'assistance et la protection internationale se doivent de respecter les principes fondamentaux de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Ma délégation considère qu'il est fondamental pour l'OIM de se référer à sa Constitution et aux objectifs qui en découlent. D'une part, il s'agit pour l'organisation d'éviter de se disperser et donc de s'affaiblir opérationnellement, et, d'autre part, d'éviter la duplication avec d'autres agences et acteurs. Il est primordial de conserver une cohérence dans les activités de l'organisation, qui doit continuer à renforcer ses capacités dans les domaines relevant de ses compétences premières. L'OIM joue un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de l'agenda transformateur du Comité permanent inter-agence et nous l'encourageons à contribuer activement à la mise en œuvre de cet agenda.

Monsieur le Président,

La Suisse est convaincue que le Dialogue International sur la migration et les ateliers d'intersession peuvent servir de plates-formes d'échange utiles entre les différents Etats membres de l'OIM. A ce propos, nous saluons le récent Atelier d'intersession sur la « protection des migrants en périodes de crise : réponses immédiates et stratégies durables ». Parmi les points abordés, nous avons retenu : une meilleure coordination opérationnelle entre tous les acteurs de protection, l'optimisation de la coopération régionale, ainsi qu'en particulier la nécessité de mettre sur pied des mesures d'anticipation au niveau opérationnel. Par ailleurs, la question des programmes de retour des migrants a été traitée sous l'angle notamment des expériences sud-soudanaises, tchadiennes, nigériennes et nigérianes. L'idée que le retour dans ces pays doit s'inscrire dans une stratégie à long-terme est

également partagée par la Suisse. Il est pertinent de viser la mise en place de mesures stabilisatrices des migrants - par exemple la formation, l'emploi, le renforcement des capacités structurelles et institutionnelles - en coordination avec les acteurs locaux. Cette approche du retour est positive et la Suisse pourrait la faire sienne pour ses futurs programmes d'aide au retour.

Dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, la Suisse travaille régulièrement avec l'OIM. Comme exemple de cette coopération fructueuse, on peut citer la conférence à l'occasion de la Journée européenne contre la traite des êtres humains, qui a eu lieu le 18 octobre dernier à Berne en présence du Directeur général Swing, de notre Ministre de la Justice et de plus de 250 participants. A cette occasion, le Plan d'action national suisse contre la traite des êtres humains et la Campagne Cœur Bleu des Nations Unies ont notamment été lancés.

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite remercier l'OIM pour l'excellente collaboration dans le cadre du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD). L'expertise et le soutien continu de l'OIM au Forum permettent, chaque année, de contribuer au succès des discussions et débats permettant d'alimenter les réflexions au sujet de la migration et du développement.

Enfin, la Suisse souhaite remercier l'OIM pour son engagement dans le cadre des préparations du Dialogue de Haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013. Ma délégation est convaincue que les discussions thématiques organisées à New York par l'OIM, en collaboration avec UNFPA et UNDESA, vont permettre de créer un espace de dialogue et d'échange entre Etats Membres, Organisations Internationales, Organisations de la société civile et Experts en matière de migration, tout en permettant aux Missions Permanentes à New York de développer une compréhension commune de l'évolution du débat global sur la migration et le développement. Nous souhaitons à ce sujet féliciter l'OIM et ses partenaires, pour l'organisation de la première discussion thématique ayant eu lieu le 12 octobre 2012 à New York et intitulée « The Global Migration Debate from the Cairo International Conference on Population and Development (ICP) to Present ».

Je vous remercie de votre attention.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve